

Document mis
en distribution
le 5 juin 2001



N° 3098

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 30 mai 2001.

RAPPORT

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN ⁽¹⁾
SUR LE PROJET DE LOI MODIFIÉ PAR LE SÉNAT *portant règlement définitif du*
budget de 1999,

PAR M. DIDIER MIGNAUD,

Rapporteur général,

Député.

(1) La composition de cette commission figure au verso de la présente page.

Voir les numéros :

Assemblée nationale : Première lecture : **2534, 260** et T.A. **563**.

Deuxième lecture : **3039**.

Sénat : **22, 176** et T.A. **81** (2000-2001).

Lois de règlement.

La *Commission des finances, de l'économie générale et du Plan* est composée de :
M. Henri Emmanuelli, *président* ; M. Michel Bouvard, M. Jean-Pierre Brard, M. Yves Tavernier,
vice-présidents ; M. Pierre Bourguignon, M. Jean-Jacques Jégou, M. Michel Suchod, *secrétaires* ;
M. Didier Migaud, *Rapporteur Général* ; M. Maurice Adevah-Poeuf, M. Philippe Auberger,
M. François d'Aubert, M. Dominique Baert, M. Jean-Pierre Balligand, M. Gérard Bapt, M. François
Baroin, M. Alain Barrau, M. Jacques Barrot, M. Christian Bergelin, M. Yves Deniaud, M. Michel
Destot, M. Patrick Devedjian, M. Laurent Dominati, M. Julien Dray, M. Tony Dreyfus, M. Jean-
Louis Dumont, M. Daniel Feurtet, M. Pierre Forgues, M. Gérard Fuchs, M. Gilbert Gantier, M. Jean
de Gaulle, M. Hervé Gaymard, M. Jacques Guyard, M. Edmond Hervé, M. Pierre Hériaud, M. Jean-
Louis Idiart, Mme Anne-Marie Idrac, M. Michel Inchauspé, M. Jean-Pierre Kucheida, M. Marc
Laffineur, M. Jean-Marie Le Guen, M. Maurice Ligot, M. François Loos, M. Alain Madelin,
Mme Béatrice Marre, M. Louis Mexandeau, M. Gilbert Mitterrand, M. Pierre Méhaignerie, M. Jean
Rigal, M. Gilles de Robien, M. Alain Rodet, M. José Rossi, M. Nicolas Sarkozy, M. Gérard
Saumade, M. Philippe Séguin, M. Georges Tron, M. Jean Vila.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	5
EXAMEN DES ARTICLES	7
<i>Article 1^{er}</i> : Résultats généraux de l'exécution des lois de finances pour 1999 (pour rectification matérielle).....	7
<i>Article 8</i> : Résultats des budgets annexes (pour rectification matérielle).....	7
<i>Article 13</i> : Reconnaissance d'utilité publique de dépenses comprises dans des gestions de fait:.....	7
TABLEAU COMPARATIF	8

MESDAMES, MESSIEURS,

Lors de sa séance du 3 mai 2001, le Sénat a modifié sur un seul point, en première lecture, le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1999 adopté le 11 octobre 2000 par l'Assemblée nationale.

A l'article 13, paragraphe V, relatif aux dépenses comprises dans la gestion de fait des deniers de l'Etat concernant la fondation Louis Lépine, le Sénat a rectifié une erreur matérielle et substitué le montant de 1.801.737,82 francs au montant erroné 1.801.737,42 francs.

Depuis lors, votre Rapporteur général a relevé une autre erreur matérielle qu'il convient de rectifier, à l'article 8 du projet de loi, concernant le budget annexe de l'Aviation civile, adopté dans les mêmes termes par les deux Assemblées.

Selon les explications fournies à votre Rapporteur général, le résultat de ce budget annexe figurant dans le projet de loi (8.978.521.670,31 francs) correspond au compte provisoire des recettes de l'aviation civile établi le 19 avril 2000. Dans le compte définitif transmis à la Cour des comptes le 19 mai 2000 et certifié par elle figure le chiffre exact soit 8.977.872.794,31 francs ⁽¹⁾.

L'écart entre les deux montants provient d'une ultime correction en provenance d'un comptable d'outre-mer. Cette correction n'a pas été répercutée dans le projet de loi qui avait été établi conformément au compte provisoire.

En outre, à l'occasion du récolement du tableau G relatif aux budgets annexes, d'autres erreurs matérielles ont été décelées, qu'il convient également de rectifier.

Votre Rapporteur général a donc proposé à la Commission, à l'article 8, un amendement, en application de l'article 108, alinéa 4, du Règlement de l'Assemblée nationale, afin de substituer les chiffres exacts aux chiffres erronés.

Il convient naturellement de tirer les conséquences de ces rectifications sur l'article 1^{er}, qui récapitule les résultats généraux de l'exécution des lois de finances pour 1999.

*
* *

Le présent rapport relate les travaux de votre Commission des finances, qui s'est réunie le 30 mai 2001, en vue de l'examen, en deuxième lecture, du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1999.

*
* *

(1) Annexe au compte général de l'administration des finances rendu pour l'année 1999 – Compte des recettes et dépenses des budgets annexes – Aviation civile, pages 4, 15 et 21.

EXAMEN DES ARTICLES

Article 1^{er}

Résultats généraux de l'exécution des lois de finances pour 1999. (pour rectification matérielle)

La Commission a *adopté* à cet article, adopté sans modification par le Sénat, un amendement présenté par votre Rapporteur général visant à rectifier le tableau de cet article en liaison avec les rectifications matérielles proposée à l'article 8 (**amendement n° 1**).

La Commission a *adopté* l'article 1^{er} ainsi modifié.

*
* *

Article 8

Résultats des budgets annexes. (pour rectification matérielle)

La Commission a *adopté* à cet article, adopté sans modification par le Sénat, un amendement présenté par votre Rapporteur général visant à rectifier une erreur matérielle dans le montant des recettes du budget de l'Aviation civile, ainsi que diverses erreurs matérielles dans l'état G (**amendement n° 2**).

La Commission a *adopté* l'article 8 et l'état G ainsi modifiés.

*
* *

Article 13

Reconnaissance d'utilité publique de dépenses comprises dans des gestions de fait.

La Commission a *adopté* l'article 13 sans modification.

*
* *

La Commission a *adopté* l'ensemble du projet de loi ainsi modifié.

TABLEAU COMPARATIF

Texte adopté par le Sénat en première lecture

Article 1^{er}

Les résultats définitifs de l'exécution des lois de finances pour 1999 sont arrêtés aux sommes mentionnées ci-après :

(en francs)

	Charges	Ressources
A. – Opérations à caractère définitif		
<i>Budget général</i>		
Recettes (a)	1 840 658 081 406,50	
<i>A déduire</i> : Dégrèvements et remboursements d'impôts	- 329 135 973 898,38	1 511 522 107 508,12
Dépenses ordinaires civiles	1 778 090 171 365,86	
<i>A déduire</i> : Dégrèvements et remboursements d'impôts	- 329 135 973 898,38	
Dépenses civiles en capital.....	1 448 954 197 467,48	
Dépenses militaires	99465 041 287,56	
	178 345 124 832,86	
Total pour le budget général	1 726 764 363 587,90 (b)	1 511 522 107 508,12
Solde du budget général	215 242 256 079,78	
<i>Comptes d'affectation spéciale</i>		
Recettes		64 580 677 041,34
Dépenses ordinaires civiles	20744 891 381,13	
Dépenses civiles en capital	40640 124 903,72	
Total pour les comptes d'affectation spéciale.....	6385 016 284,85	64580 677 041,34
Solde des comptes d'affectation spéciale		3 195 660 756,49
Totaux (budget général et comptes d'affectation spéciale)	1 788 149 379 872,75	1 576 102 784 549,46
<i>Budgets annexes</i>		
Aviation civile.....	8 978 521 670,31	8 978 521 670,31
Journaux officiels.....	1 237 610 223,62	1 237 610 223,62
Légion d'honneur.....	121 099 814,92	121 099 814,92
Monnaies et médailles.....	1 112 998 641,85	1 112 998 641,85
Ordre de la Libération.....	5 014 031,00	5 014 031,00
Prestations sociales agricoles	95747 266 110,79	95 747 266 110,79
Totaux budgets annexes.....	107 202 510 492,49	107 202 510 492,49
Totaux des opérations à caractère définitif (A).....	1 895 351 890 365,24	1 683 305 295 041,95
Solde des opérations à caractère définitif (A).....	212 046 595 323,29	"

(a) Après déduction des prélèvements sur recettes de l'Etat (267 704 944 685,13 F) au profit des collectivités locales et des Communautés européennes.

(b) Le montant des dépenses brutes du budget général s'établit à 2 055 900 337 486,28 F.

Propositions de la Commission

Article 1^{er}

Les résultats définitifs de l'exécution des lois de finances pour 1999 sont arrêtés aux sommes mentionnées ci-après :

(en francs)

	Charges	Ressources
A. – Opérations à caractère définitif		
<i>Budget général</i>		
Recettes (a)	1 840 658 081 406,50	
A déduire : Dégrèvements et remboursements d'impôts	- 329 135 973 898,38	1 511 522 107 508,12
Dépenses ordinaires civiles	1 778 090 171 365,86	
A déduire : Dégrèvements et remboursements d'impôts	- 329 135 973 898,38	
Dépenses civiles en capital.....	1 448 954 197 467,48	
Dépenses militaires	99465 041 287,56	
	178 345 124 832,86	
Total pour le budget général	1 726 764 363 587,90 (b)	1 511 522 107 508,12
Solde du budget général	215 242 256 079,78	
<i>Comptes d'affectation spéciale</i>		
Recettes		64 580 677 041,34
Dépenses ordinaires civiles	20744 891 381,13	
Dépenses civiles en capital	40640 124 903,72	
Total pour les comptes d'affectation spéciale.....	6385 016 284,85	64580 677 041,34
Solde des comptes d'affectation spéciale		3 195 660 756,49
Totaux (budget général et comptes d'affectation spéciale)	1 788 149 379 872,75	1 576 102 784 549,46
<i>Budgets annexes</i>		
Aviation civile.....	8 977 872 794,31	8 977 872 794,31
Journaux officiels.....	1 237 610 223,62	1 237 610 223,62
Légion d'honneur.....	121 099 814,92	121 099 814,92
Monnaies et médailles.....	1 112 998 641,85	1 112 998 641,85
Ordre de la Libération.....	5 014 031,00	5 014 031,00
Prestations sociales agricoles	95747 266 110,79	95 747 266 110,79
Totaux budgets annexes.....	107 201 861 616,49	107 201 861 616,49
Totaux des opérations à caractère définitif (A).....	1 895 351 241 489,24	1 683 304 646 165,95
Solde des opérations à caractère définitif (A).....	212 046 595 323,29	

(a) Après déduction des prélèvements sur recettes de l'Etat (267 704 944 685,13 F) au profit des collectivités locales et des Communautés européennes.

(b) Le montant des dépenses brutes du budget général s'établit à 2 055 900 337 486,28 F.

(Amendement n° 1)

Texte adopté par le Sénat en première lecture

Article 1^{er}

(en francs)

	Charges	Ressources
B.- Opérations à caractère temporaire		
<i>Comptes spéciaux du Trésor</i>		
Comptes d'affectation spéciale	16 398 428,70	115 705 927,09
Comptes de prêts.....	6 470 815 845,84	6 413 555 195,33
Comptes d'avances	439 156 475 641,02	443 409 968 549,61
Comptes de commerce (solde).....	- 2 135 778 640,04	
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers (solde).....	9 571 357,01	
Comptes d'opérations monétaires (solde hors F.M.I.).....	376 344 698,53	
Totaux des opérations à caractère temporaire (B)	443 893 827 331,06	449 939 229 672,03
Solde des opérations à caractère temporaire hors F.M.I (B).....		6 045 402 340,97
Solde d'exécution des lois de finances hors F.M.I. (A+B)	206 001 192 982,32	
Solde d'exécution des lois de finances hors F.M.I., hors F.S.C.	206 001 597 741,11	

Article 8

Les résultats des budgets annexes sont arrêtés aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau. Ces crédits sont répartis par budget conformément au tableau G annexé à la présente loi.

(en francs)

Désignation des budgets	Totaux égaux en recettes et en dépenses	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédit non consommés
Aviation civile	8 978 521 670,31	772 981 207,19	172 811 968,88
Journaux officiels	1 237 610 223,62	14 643 069,08	26 866 572,46
Légion d'honneur	121 099 814,92	1 184 738,82	4 099 575,90
Monnaies et médailles.....	1 112 998 641,85	58 057 734,41	415 062 651,56
Ordre de la Libération	5 014 031,00	1 153 165,75	325 698,75
Prestations sociales agricoles	95 747 266 110,79	2 015 620 339,23	615 354 228,44
Totaux	107 202 510 492,49	2 863 640 254,48	1 234 520 695,99

Propositions de la Commission

Article 1^{er}

(en francs)

	Charges	Ressources
B.- Opérations à caractère temporaire		
<i>Comptes spéciaux du Trésor</i>		
Comptes d'affectation spéciale	16 398 428,70	115 705 927,09
Comptes de prêts.....	6 470 815 845,84	6 413 555 195,33
Comptes d'avances	439 156 475 641,02	443 409 968 549,61
Comptes de commerce (solde).....	- 2 135 778 640,04	
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers (solde).....	9 571 357,01	
Comptes d'opérations monétaires (solde hors F.M.I.).....	376 344 698,53	
Totaux des opérations à caractère temporaire (B)	443 893 827 331,06	449 939 229 672,03
Solde des opérations à caractère temporaire hors F.M.I (B).....		6 045 402 340,97
Solde d'exécution des lois de finances hors F.M.I. (A+B)	206 001 192 982,32	
Solde d'exécution des lois de finances hors F.M.I., hors F.S.C.	206 001 597 741,11	

Article 8

Les résultats des budgets annexes sont arrêtés aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau. Ces crédits sont répartis par budget conformément au tableau G annexé à la présente loi.

(en francs)

Désignation des budgets	Totaux égaux en recettes et en dépenses	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédit non consommés
Aviation civile	8 977 872 794,31	772 332 331,19	172 811 968,88
Journaux officiels	1 237 610 223,62	14 643 069,08	26 866 572,46
Légion d'honneur	121 099 814,92	1 184 738,82	4 099 575,90
Monnaies et médailles.....	1 112 998 641,85	58 057 734,41	415 062 651,56
Ordre de la Libération.....	5 014 031,00	1 153 165,75	325 698,75
Prestations sociales agricoles	95 747 266 110,79	2 015 620 339,23	615 354 228,44
Totaux	107 201 861 616,49	2 862 991 378,48	1 234 520 695,99

(Amendement n° 2)

Texte adopté par le Sénat en première lecture

Article 13

I. – Sont reconnues d'utilité publique, pour un montant de 5 461 984,40 F, les dépenses comprises dans la gestion de fait des deniers de l'Etat, jugée par la Cour des comptes dans ses arrêts du 6 décembre 1995, du 22 janvier 1997, du 16 septembre 1998 et du 22 septembre 1999, au titre du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

II. – Sont reconnues d'utilité publique, pour un montant de 895 385 F, les dépenses comprises dans la gestion de fait des deniers de l'Etat, jugée par la Cour des comptes dans ses arrêts du 9 avril 1998 et du 19 février 1999, au titre du ministère de la défense.

III. – Sont reconnues d'utilité publique, pour un montant de 1 501 215,52 F, les dépenses comprises dans la gestion de fait des deniers de l'Etat, jugée par la Cour des comptes dans ses arrêts du 9 juillet 1997, du 16 décembre 1998 et du 25 juin 1999, au titre du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

IV. – Sont reconnues d'utilité publique, pour un montant de 15 721 151,08 F, les dépenses comprises dans la gestion de fait des deniers de l'Etat, jugée par la Cour des comptes dans ses arrêts du 8 février 1990, du 12 mars 1992, du 17 novembre 1994 et du 26 mai 1999, au titre du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

V. – Sont reconnues d'utilité publique, pour un montant de 1 801 737,82 F, les dépenses comprises dans la gestion de fait des deniers de l'Etat, jugée par la Cour des comptes dans ses arrêts du 15 décembre 1997 et du 19 novembre 1998, au titre du ministère de l'intérieur et de la décentralisation.

Propositions de la Commission

Article 13

Sans modification.

Texte adopté par le Sénat
en première lecture

ÉTATS LÉGISLATIFS ANNEXÉS

TABLEAU G

RÉSULTATS DÉFINITIFS DES BUDGETS ANNEXES DE 1999

Récapitulation générale des résultats

Budgets annexes	Recettes	Dépenses
Aviation civile	8 978 521 670,31	8 978 521 670,31
.....
TOTAUX	107 202 510 492,49	107 202 510 492,49

1^{ère} partie - Situation des recettes

Budgets annexes	Évaluation des produits	Total des droits constatés pendant la gestion 1999	Recouvrements définitifs de l'année 1999
AVIATION CIVILE			
1 ^{re} section. – Exploitation	7 769 087 735	8 126 413 205,50	8 126 413 205,50
2 ^e section. – Opérations en capital	971 482 837	852 108 464,81	852 108 464,81
TOTAUX	8 740 570 572	8 978 521 670,31	8 978 521 670,31
.....
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	105 849 894 120	107 202 510 492,49	107 202 510 492,49

Propositions de la Commission

ÉTATS LÉGISLATIFS ANNEXÉS

TABLEAU G

RÉSULTATS DÉFINITIFS DES BUDGETS ANNEXES DE 1999

Récapitulation générale des résultats

Budgets annexes	Recettes	Dépenses
Aviation civile	8.977.872.794	8.977.872.794
.....
TOTAUX	107.201.861.616	107.201.861.616

1^{ère} partie - Situation des recettes

Budgets annexes	Évaluation des produits	Total des droits constatés pendant la gestion 1999	Recouvrements définitifs de l'année 1999
AVIATION CIVILE			
1 ^{re} section. – Exploitation	7.769.087.735	8.125.764.329,50	8.125.764.329,50
2 ^e section. – Opérations en capital	971.482.837	852.108.464,81	852.108.464,81
TOTAUX	8.740.570.572	8.977.872.794,31	8.977.872.794,31
.....
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	105.849.894.120	107.201.861.616,49	107.201.861.616,49

**Texte adopté par le Sénat
en première lecture**

2^{ème} partie – Situation des dépenses

			Aviation civile			Récapitulation		
			1 ^{re} .- Exploitation	2 ^e .- Opérations en capital	TOTAUX	Exploitation	Opérations en capital	Totaux pour la situation des dépenses
Crédits initiaux.....			6.584,4	2.129,7	8.714,1	103.276,8	2,36	105,64
Par suite de variations dans les prévisions.....			-	-	-	-	-	-
Modifications de crédits intervenus en cours d'année	En liaison avec la réalisation de certaines ressources.....		11.721,0	14.682,8	26.403,8	12.413,0	195,61	208,02
	Au titre de mesures d'ordre réglementaire	Reports de la gestion précédente.....	126.242,0	464.805,8	591.047,8	609.076,6	541,00	1,15
		Transferts et répartitions	-	-	-	-	-	-
		Fonds de concours et dons et legs.....	-	-	-	-	1,01	1.013,9
		Mesures diverses.....	-	-	-	-	-	-
Total des crédits.....			6.722,3	2.609.253	9.331,6	103.898,3	3,10	107,00
Dépenses constatées (ordonnances ou mandats visés).....			6.824,6	2.298,2	9.122,8	107.472,1	2,78	110,25
Rétablissement des crédits.....			144.389,3	-	144.389,3	3.051,0	0,00	3,05
Dépenses nettes.....			6.680,2	2.298,2	8.978,4	104.421,1	2,78	107,20
Règlement des crédits	Crédits complémentaires demandés.....		358.932,3	414.048,8	772.981,1	2.392,5	471,12	2,86
	Crédits non consommés et annulés définitivement.....		172.811,9	1,32	172.811,2	1.234,5	2,99	1,23
Crédits reportés à 2000.....			228.244,9	725.021,1	953.266,0	635.181,3	792,42	1,42

3^{ème} partie – Résultats généraux des recettes et des dépenses

	AVIATION CIVILE				TOTAUX GÉNÉRAUX
	1 ^{re} section.- Exploitation	2 ^e section.- Opérations en capital	Variation du fonds de roulement(1)	Totaux	
Règlement des recettes					
- recettes.....	8.126.413.205,50	852.108.464,81	-	8.978.521.670,31	107.202.510.492,49
- versements par le budget général.....	-	-	-	-	-
- total des recettes.....	8.126.413.205,50	852.108.464,81	-	8.978.521.670,31	107.202.510.492,49
Règlement des dépenses					
- dépenses.....	6.680.240.208,19	1.884.232.555,68	414.048.906,44	8.978.521.670,31	104.567.622.669,73
- versements au budget général.....	-	-	-	-	167.399.762,72
- total des dépenses.....	6.680.240.208,19	1.884.232.555,68	414.048.906,44	8.978.521.670,31	104.735.022.432,45

(1) L'augmentation du fonds de roulement correspond à une dépense, la diminution à une recette.

Pour des motifs techniques et afin de faciliter la lecture du présent tableau comparatif, les montants figurant dans les colonnes du tableau annexé au projet de loi ont été présentés en ligne.

Propositions de la Commission

2^{ème} partie – Situation des dépenses

			Aviation civile			Récapitulation		
			1 ^{re} - Exploitation	2 ^e - Opérations en capital	TOTAUX	Exploitation	Opérations en capital	Totaux pour la situation des dépenses
Crédits initiaux.....			6.584,4	2.129,7	8.714,1	103.276.860	2.365.003	105.641,863
Par suite de variations dans les prévisions.....			-	-	-	-	-	-
Modifications de crédits intervenus en cours d'année	En liaison avec la réalisation de certaines ressources.....		11.721,0	14.682,8	26.403,8	12.413.005	195.610.837	208.023,842
	Au titre de mesures d'ordre réglementaire	Report de la gestion précédente.....	126.242,0	464.805,8	591.047,8	609.076.655	541.009.009	1.150,664
		Transferts et répartitions	-	-	-	-	-	-
		Fonds de concours et dons et legs.....	-	-	-	-	1.013,0	1.013,99
		Mesures diverses	-	-	-	-	-	-
Total des crédits.....			6.722,3	2.609,2	9.331,5	103.898.356	3.102,4	107.000,756
Dépenses constatées (ordonnances ou mandats visés).....			6.824,6	2.297,6	9.122,2	107.472.196	2.781,4	110.253,600
Rétablissement des crédits.....			144.389,3	-	144.389,3	3.051.027	0,00	3,05
Dépenses nettes.....			6.680,2	2.297,6	8.977,8	104.421.168	2.781,4	107.202,605
Règlement des crédits	Crédits complémentaires demandés.....		358.932,3	413.400,6	772.332,9	2.392,5	470.476,0	2,86
	Crédits non consommés et annulés définitivement.....		172.811,9	1,32	172.813,2	1.234,5	2,99	1,23
Crédits reportés à 2000.....			228.244,9	725.021,1	953.266,0	635.181,3	792.421,0	1,42

3^{ème} partie – Résultats généraux des recettes et des dépenses

	AVIATION CIVILE				TOTAUX GÉNÉRAUX
	1 ^{re} section - Exploitation	2 ^e section - Opérations en capital	Variation du fonds de roulement	Totaux	
Règlement des recettes					
- recettes.....	8.125.764.329,50	852.108.464,81	-	8.977.872.794,31	107.201.861.616,49
- versements par le budget général.....	-	-	-	-	-
- total des recettes.....	8.125.764.329,50	852.108.464,81	-	8.977.872.794,31	107.201.861.616,49
Règlement des dépenses					
- dépenses.....	6.680.240.208,19	1.884.232.555,68	413.400.030,44	8.977.872.794,31	106.880.780.450,74
- versements au budget général.....	-	-	-	-	321.081.165,75
- total des dépenses.....	6.680.240.208,19	1.884.232.555,68	413.400.030,44	8.977.872.794,31	107.201.861.616,49

(Amendement n° 2)

.....

Pour des motifs techniques et afin de faciliter la lecture du présent tableau comparatif, les montants figurant dans les colonnes du tableau annexé au projet de loi ont été présentés en ligne.

N° 3098.- Rapport de M. Didier Migaud, Rapporteur général, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi modifié par le Sénat portant règlement définitif du budget de 1999.